Nations Unies  $A_{/HRC/41/L.45}$ 



Distr. limitée 10 juillet 2019 Français

Original: anglais

Conseil des droits de l'homme

Quarante et unième session

24 juin-12 juillet 2019 Point 3 de l'ordre du jour

Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement

Bahreïn, Fédération de Russie\* : amendement au projet de résolution A/HRC/41/L.8/Rev.1

# 41/... Conséquences des mariages d'enfants, mariages précoces et mariages forcés

### 1. Seizième alinéa du préambule, lignes 1 et 2

Remplacer les filles et les femmes qui sont soumises aux mariages d'enfants, aux mariages précoces et aux mariages forcés par les femmes et les filles soumises aux mariages d'enfants, aux mariages précoces et aux mariages forcés

#### 2. Seizième alinéa du préambule, ligne 3

Supprimer l'autonomie de ces femmes et de ces filles et

## 3. Paragraphe 10, ligne 1

Remplacer gouvernements par États

# 4. Paragraphe 10, ligne 2

Supprimer, y compris celles

#### 5. Paragraphe 13, ligne 2

Remplacer les femmes et les filles par les femmes et, s'il y a lieu, les filles

GE.19-11683 (F) 110719 110719





<sup>\*</sup> État non membre du Conseil des droits de l'homme.